



[FICHE 2]

Le développement de la filière biométhane en Bretagne et ses Limites

CONTEXTE ET CHIFFRES CLÉS

- Terre d'agriculture et d'élevage, la Bretagne dispose d'un gisement considérable avec ses 25 millions de tonnes annuelles d'effluents (lisiers et fumiers), ce qui a contribué à en faire une pionnière, dès 2005, sur la méthanisation. La Bretagne comptait fin 2020 104 des 682 installations de méthanisation pour la production d'électricité de France métropolitaine, occupant ainsi le 2^e rang des régions métropolitaines pour le nombre d'installations comme pour la capacité installée (29 MW), après la région Grand-Est et avant la Normandie.
- 28 installations de production de biométhane ont injecté 231 GWh dans les réseaux de gaz en 2020, plaçant la région au 4^{ème} rang après le Grand-Est, les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine pour la capacité maximum annuelle (407 GWh/an).
- D'après le recensement effectué par l'Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (Aile), 178 méthaniseurs fonctionnaient en Bretagne, en septembre 2021, dont 153 étaient installés à la ferme ou sont des unités centralisées communes à des agriculteurs, collectivités et/ou entreprises, 11 sont des unités collectives agricoles, et 4 des unités industrielles. Ces méthaniseurs sont principalement installés en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor.

LA FILIERE S'EST STRUCTUREE ET FORTEMENT DEVELOPPEE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNEE MAIS FAIT FACE AUJOURD'HUI A DE NOMBREUSES CRITIQUES

Les unités de méthanisation se sont multipliées au cours des dix dernières années, soutenu par le Plan biogaz Bretagne-Pays de Loire, notamment financé dès 2007 par l'ADEME et les régions Bretagne et Pays de la Loire.

D'un point de vue opérationnel, la région s'appuie sur l'AILE (association d'initiatives locales

pour l'énergie et l'environnement) qui accompagne les projets de méthanisation à la ferme ou avec plusieurs partenaires sur un même territoire, sur toute les phases des projets (des premiers renseignements à la mise en route opérationnelle de l'unité de méthanisation). Elle vise également à fédérer et capitaliser sur les expériences déployées en consolidant les ac-

quis et en sensibilisant, informant et assurant des formations, pour faire émerger des projets cohérents. L'association adopte une approche prospective en diversifiant les « modèles » de méthanisation, en travaillant sur le statut du digestat (produit résiduel de la méthanisation), en diversifiant les modes de valorisation du biogaz et en sécurisant les approvisionnements.

Plusieurs projets peuvent être cités en exemple

- **le site de méthanisation GAEC** (groupe agricole d'exploitation en commun) du Champ Fleury, à Liffré, en Ille-et-Vilaine. Cette unité de méthanisation transforme des déchets issus d'exploitations en biométhane, injectable dans le réseau de distribution de gaz naturel par GRDF. Cette station de méthanisation, alimentée par les effluents bovins et porcins de quatre élevages et par des déchets végétaux et céréaliers, prévoit une production annuelle cible de 830 000 m³ de biogaz brut par an, et traite 13 500 tonnes de digestat brut par an, et permet d'économiser 70 tonnes d'engrais chimiques par an.

3 années d'études et de construction des installations ont été nécessaires, pour un investissement de 2,5 millions d'euros, avec le soutien notamment de Biogaz Planet France, GRDF, et l'ADEME ;

- **la centrale biogaz de Quimper**, qui constitue la plus grande unité de production de biométhane du Grand Ouest. Ce projet pensé et conçu par Vol-V Biomasse depuis 2011, filiale du groupe VOL-V, producteur français indépendant de gaz vert a obtenu le soutien de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et du Conseil Départemental du Finistère, de la Ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale. C'est en raison de son écosystème dynamique que la ville de Quimper a été retenue et notamment la présence d'industriels du secteur agro-alimentaire, de producteurs de déchets méthanisables, mais aussi la proximité d'exploitations agricoles pratiquant l'élevage, l'engagement de l'agglomération pour la transition énergétique et son système de transport collectif roulant au gaz. Situé au sein de la ZA du Guelen, le site est à 100 m du point de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Mais depuis quelques années, les voies s'élèvent contre ces installations, tant sur le volet économique que sur le volet environnemental. La région Bretagne, moteur du développement de la filière initialement, a d'ailleurs réduit son soutien à la méthanisation depuis quelques années et ne finance plus aujourd'hui que les projets de micro-méthanisation, qui permettent de brûler les gaz responsables du réchauffement climatique pour produire de la chaleur.

En effet, compte tenu du modèle économique lié à ces unités de méthanisation, et notamment du prix de rachat du kWh produit par la méthanisation, certains éleveurs ont arrêté l'élevage pour ne plus se consacrer qu'à la méthanisation, afin de dégager des économies d'échelle et rendre rentables les projets. Ce qui pose une question de fond quant à l'utilisation des terres agricoles pour produire de l'énergie. Et pour ceux qui gardent les deux activités, l'équilibre économique n'est pas simple.

À cela s'ajoutent les problèmes de pollution environnementale qui affectent l'image de cette filière et freinent les projets sur les territoires, et ont été médiatisés notamment avec l'accident de Châteaulin.

En 2020, ce sont plus de 400 m³ de digestat, c'est-à-dire de résidus de méthanisation des matières organiques naturelles, qui ont débordé d'une cuve de la centrale de production de biométhane de Châteaulin dans le Finistère. 400 000 litres de liquide toxique, à forte concentration d'ammoniacale, se sont déversés dans l'Aulne, un fleuve qui alimente en eau potable 49 communes du Finistère. Au lendemain de l'accident, un arrêté préfectoral a été pris pour restreindre la consommation d'eau dans la zone concernée pendant toute une semaine.

L'OFFRE DE FORMATIONS

Une des réponses à cette problématique sociétale réside notamment dans la formation, qui doit mettre l'accent sur la sécurité des installations et la gestion de projet en particulier en phase amont, pour communiquer et rendre acceptables ces projets par les territoires.

Citons parmi les dernières formations proposées en Bretagne la formation Méthanisation à Pontivy. Depuis le 10 mars 2021, l'établissement agricole Le Gros Chêne à Pontivy dans la Morbihan a signé une convention de partenariat avec GRDF Bretagne pour accompagner la professionnalisation de la filière méthanisation en Bretagne. Une première session du Certificat de Spécialisation « Responsable d'une Unité de Méthanisation Agricole » (CS RUMA) a été programmée au printemps 2021.

Complémentaire aux dispositifs existants proposés par d'autres structures depuis quelques années (chambres d'agriculture, AILE, AAMF,...), cette formation en alternance propose douze semaines en centre et 39 semaines de pratique, en contrat d'apprentissage (de 16 à 29 ans) ou

de professionnalisation (à partir de 30 ans). Elle s'adresse autant aux professionnels, agriculteurs, salariés agricoles, porteurs de projets, qu'à tout titulaire d'un diplôme de niveau IV ou d'une expérience professionnelle, souhaitant se spécialiser dans cette activité. Sur une durée d'un an, les stagiaires se formeront à la gestion des flux, au fonctionnement et au pilotage d'une unité de méthanisation.

D'autres formations sont disponibles dans la région et proposées par l'AILE Rennes, la chambre d'agriculture du Finistère (Quimper), Coop de France Ouest (rennes), CRAB (Rennes), FR CUMA Ouest (Rennes), GP Porc Lamballe (Quintenic), ou encore UniLaSalle (Rennes).

Ces formations sont présentées dans le Guide emplois formation méthanisation, 2022-2023, réalisé en partenariat avec le cluster Biogaz Vallée et le Centre technique national du biogaz et de la méthanisation.

